





Situé à 1000 mètres d'altitude, le centre fait face aux montagnes, sur le plateau du Vercors.

Chambres de 4 à 6 lits avec douche, lavabo et toilette

Transport: Car

Durant ce séjour, tu apprivoises ta monture et lui dispenses les premiers soins. Et le reste du temps ? VTT, biathlon, randonnée et plongeons à la piscine à vagues ça te tente?

ACTIVITÉS

- Equitation
- Bivouacs
- Biathlon (carabine laser)
- Découverte du Vercors

- Randonnées
- VTT
- · Piscine à vagues à Villard de Lans

COÛT DU SÉJOUR (Selon quotient familial)

Coût pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois : 1040€

PARTICIPATION DES FAMILLES: 0 364€ 2 395,20€ 3 426,40€ 468€ **ⓑ** 499.20€ **ⓒ** 530.40€

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉ-INSCRIPTION

Tranches du quotient familial: 1 jusqu'à 273

6 de 609.01 à 721

0 de721.01 à 833

2 de 273,01 à 385 de 833.01 à 945

3 de 385,01 à 497 0 de 945.01 à 1057 497,01 à 609 9 de 1057.01 à 1169

4 de 1617,01 à 1729

@ de 1169.01 à 1281 @ plus de 1729,01

2 561,60€ **3** 592,80€ **9** 634,40€ **0** 665,60€ **0** 696,80€ **2** 728€

[®] de 1505,01 à 1617



Implanté sur le plateau de La Quibouquière, le Campus Métiers Nature offre, sur ses 13 hectares, toutes les clefs pour des séjours de vacances dépaysants.

Chambres de 4 à 6 lits équipées de douches et layabos.

Transport: Car

Les activités nautiques seront encadrées par des moniteurs diplômés ou des professionnels. Découvre également l'exploitation agricole gérée par le centre et ses étudiants, le troupeau de vaches normandes peuplant les champs et en apprendre plus sur le fonctionnement et la méthode de traite des vaches.

ACTIVITÉS

- Char à voile : 2 séances
- Voile : 2 séances
- Stand Up Paddle : 1 séance
- Labyrinthe géant de maïs
- Visite de Granville et le Musée-Aquarium du Roc
- Cerf-volant : fabrication et vol

- Piscine
- Mini ferme et exploitation agricole
- Sorties à la plage et baignades
- Randonnée pédestre
- Activités manuelles et d'expressions, grands jeux.
- Veillées à thème chaque soir

COÛT DU SÉJOUR (Selon quotient familial)

Coût pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois : 1045€

PARTICIPATION DES FAMILLES : **①** 365,75€ **②** 397,10€ **③** 428,45€ **②** 470,25€ **⑤** 501,60€ **⑥** 532,95€

② 564,30€ **③** 595,65€ **⑤** 637,45€ **⑥** 668,80€ **⑥** 700,15€ **⑥** 731,50€ **⑥** 762,85€ **⑥** 804,65€ **⑥** 836€

Pré-inscription : Bulletin de pré-inscription et brochure disponibles en mairie et sur www.sgdb91.com.
Bulletin de pré-inscription à déposer dans l'urne du hall de la Mairie Annexe ou à renvoyer au Service Enfance-Scolaire ou à enfance-scolaire@sgdb91.com avant le 7 juin 2024.

Confirmation de séjour : L'inscription de votre enfant vous sera confirmée par courrier avec engagement de paiement joint.



Situé entre Bordeaux et Toulouse, dans un écrin de verdure de 6 hectares, le centre réunit tous les services sur un seul et même site avec de nombreuses installations sportives.

L'hébergement est un paradis pour le sport tout est à disposition sur place Chambre de 2 à 5 lits avec toilette et douche sur le palier

Transport: Car

Ce séjour t'immerge à la découverte d'un patrimoine varié et d'activités sportives. Au programme : voile, paddle, dragon boat et parc Aqualand mais aussi VTT et escalade. Particpation à un rallye nature et et conception d'un four solaire feront de toi un aventurier accompli. L'occasion d'apprendre à partager, à développer l'esprit d'équipe et la solidarité.

ACTIVITÉS

Voile : 1 séancePaddle : 1 séance

• Dragon boat : 1 séance

- Journée au parc Aqualand
- Rallye nature
- Conception d'un four solaire

VTT

• Escalade : 1 séance

- Grands jeux sportifs et/ou collectifs
- Baignade dans les 2 piscines du centre de vacances.
- Des balades et découverte
- · Veillées quotidiennes.
- La fameuse soirée de fin de centre
- Participation aux festivités locales

COÛT DU SÉJOUR (Selon quotient familial)

Coût pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois : 1155€

PARTICIPATION DES FAMILLES: **①** 404,25€ **②** 438,90€ **③** 473,55€ **②** 519,75€ **⑤** 554,40€ **③** 589,05€ **②** 623,70€ **③** 658,35€ **③** 704,55€ **⑩** 739,20€ **①** 773,85€ **②** 808,50€ **⑥** 843,15€ **②** 889,35€ **⑥** 924€

Modalité de paiement : Si vous êtes en possession d'un «bon vacances» (CAF), celui-ci viendra en déduction du montant du séjour. Les modalités de règlement vous seront précisées dans la confirmation d'inscription du séjour.



ENCADREMENT

Directeur:

Mohamed Zobiri-Amrani

Directrice adjointe : Mélissa Leroux

Animateurs:

Maxime Dupuy et Romain Barbedette

LOGEMENT

Sous tente dans un camping.

La priorité est donnée aux enfants qui n'ont jamais bénéficié des mini-séjours.

REPAS

L'équipe d'animation élaborera les repas avec les enfants.

TRANSPORT

Le transport est assuré en minibus de la ville.

INSCRIPTION

Remplir le bulletin de préinscription joint et l'envoyer à enfance-scolaire@sgdb91. com ou le déposer au service Enfance Scolaire en Mairie Annexe AVANT LE 7 JUIN 2024 IMPERATIVEMENT.

Une confirmation vous sera envoyée avec le règlement du séjour à signer et la liste des documents à fournir.







COÛT D'UN SÉJOUR (Selon quotient familial)

Coût pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois : 122€

PARTICIPATION DES FAMILLES: 0 42,70€ **2** 46,36€ 3 50,02€ **4** 54,90€ 6 58,56€ 62,22€ **2** 65.88€ **3** 69.54€ **9** 74.42€ **1** 78.08€ **0**81,74€ **2** 85.40€ 39,06€ **1**93,94€ **6**97,60€

TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL

1 jusqu'à 273 2 de 273,01 à 385 **10** de 385,01 à 497 497,01 à 609 6 de 609,01 à 721 6 de721,01 à 833 7 de 833,01 à 945 0 de 945,01 à 1057 9 de 1057,01 à 1169 @ de 1169,01 à 1281 0 de 1281.01 à 1393 **@** de 1393.01 à 1505 **8** de 1505.01 à 1617 **4** de 1617.01 à 1729

6 plus de 1729.01



Le présent règlement intérieur s'applique de plein droit à l'ensemble des bénéficiaires des mini-séjours organisés par la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, sans aucune exception.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pièces à fournir :

- Photocopies de la carte d'identité de l'enfant et des parents (ou livret de famille),
- · Attestation de Sécurité Sociale ou CMU.
- · Attestation d'assurance responsabilité civile.
- · Carnet de santé de l'enfant.
- Indication d'allergies alimentaires ou médicamenteuses (PAI),
- · Fiche de renseignements.

Dans le cas où les documents ne seraient pas fournis dans les délais de 10 jours francs minimum avant le départ, la place sera perdue et attribuée à un autre enfant.

Pour chaque séjour, une réunion de présentation du séjour sera organisée par l'équipe d'animation.

La présence des parents et de l'enfant est obligatoire.

La date de la réunion sera communiquée aux familles au moment de la validation de l'inscription.

OBLIGATIONS DES PARENTS

- Présence obligatoire des parents, disposant de l'autorité parentale, au départ et au retour du séjour.
- Obligation pour les parents de laisser des coordonnées téléphoniques où ils seront joignables en permanence pendant la durée du séjour de leur enfant.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial. Le paiement de la participation du séjour sera via le portail famille.

RAPATRIEMENT DISCIPLINAIRE

Durant le séjour, en cas de comportement violent et/ou inadapté à la vie du groupe, et/ou de violation des règlements afférents au séjour (non-respect des locaux,

non-respect des adultes encadrants, agressions physiques ou verbales...) par un participant, sur décision de la directrice du séjour et en concertation avec la ville et les élus, l'enfant pourra être exclu définitivement du séjour.

Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant, à la demande de la directrice.

En cas d'exclusion, pour quelque motif que ce soit, les parents accompagnés de l'enfant seront reçus en Mairie par l'élu référent.

Les parents veilleront à rappeler à leur enfant les règles de vie en groupe (respect des autres participants, de l'encadrement, règles de politesse...).

Dès le premier jour du séjour, l'équipe d'animation mettra en place avec le groupe d'enfants les règles de vie en collectivité pendant les 5 jours.

La famille devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les accidents pouvant être causés à des tiers par un de ses membres.

Tous dégâts causés à des biens matériels ou à des personnes physiques par un participant durant le séjour sera pris en charge exclusivement par ce dernier.

L'enfant devra obligatoirement être à jour de ses vaccins

Afin d'éviter la dégradation des affaires personnelles il est recommandé de ne pas emporter des objets de valeur ni de porter des tenues auxquelles les enfants tiennent particulièrement.

Les téléphones portables, les tablettes et les bijoux de valeur sont interdits

Le numéro de téléphone de la directrice sera communiqué aux parents.

L'argent de poche des enfants, limité à 20 €, doit être mis dans une enveloppe avec nom et prénom de l'enfant et remis au départ à la directrice.

NOM
PRENOM
J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement
Le

Signature du représentant légal



SEJOURS ET MINI SÉJOURS

Bulletin de pré-inscription

Nom et prénom du responsable légal :	
Adresse :	
Tél. domicile ou portable (impératif) :	
Téléphone travail :	

Vos enfants

ATTENTION : 1 SÉJOUR PAR ENFANT				Cocher un seul lieu					
Nom et Prénom	Sexe	Date de naissance	Etablissement scolaire fréquenté en 2023/2024	À cheval dans le Vercors	Un coin de Normandie	Lot of Fun	Verdun	Animaux et Beauval	Puy du Fou
	□ Fille □ Garçon								
	□ Fille □ Garçon			٥					
	□ Fille □ Garçon								
	□ Fille □ Garçon			٥					

Signature des responsables légaux (obligatoire) :

A RETOURNER AVANT LE 7 JUIN 2024

Date:

- PAR COURRIER : SERVICE ENFANCE/SCOLAIRE HÔTEL DE VILLE PLACE ROGER PERRIAUD
- DANS L'URNE DU SERVICE ENFANCE/SCOLAIRE : EN MAIRIE ANNEXE RDC
- PAR MAIL: enfance-scolaire@sgdb91.com